

[...]

30.034/11/II/PN
AMC/RV

Monsieur le Ministre-Président,

En sa séance du 24 septembre 1998, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte déposée contre le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en raison du fait qu'un avis d'enquête publique, paru dans Vlan et dans Deze Week in Brussel, n'occupait pas la même surface dans chacun de ces deux périodiques. Dans Vlan, l'annonce occupe un quart de la page, dans Deze Week in Brussel seulement un huitième.

Aux termes de l'article 32 de la loi du 16 juin 1989 portant diverses réformes institutionnelles, et de l'article 40 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC), les services du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale rédigent les avis destinés au public en français et en néerlandais.

Conformément à la jurisprudence constante de la CPCL, la communication peut se faire soit dans les deux langues dans un seul et même journal ou hebdomadaire, soit dans une seule des deux langues dans une publication donnée et dans l'autre langue dans une autre publication. Dans ce dernier cas, les deux textes doivent être identiques (même contenu) et être publiés simultanément dans des publications ayant la même norme de diffusion (avis 28.048/D/II/PN/SM du 30 mai 1996).

Eu égard au fait que le contenu des deux articles est le même, que les dimensions proprement dites des annonces correspondent pratiquement les unes aux autres et que les annonces ont été publiées simultanément dans des périodiques ayant des normes de diffusion similaires, la CPCL estime que la plainte est recevable mais non fondée.

La surface occupée par l'avis diffère d'un périodique à l'autre du fait que la superficie des pages n'est pas la même dans les deux publications.

Copie du présent avis est notifiée à monsieur L. Van den Bossche, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, ainsi qu'au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,
[...]